



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 210.

M. MALOWAY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. MALOWAY intervient.

MM. SMITH, SWAN, JOHNSON, GERRARD et NESBITT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SMITH, SWAN et MICHALESKI ainsi que M^{me} KLASSEN interviennent. M. JOHNSTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTEMEYER présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Transition vers une économie verte

Attendu :

que les activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles font monter la température de la planète et ont des répercussions graves et continues sur le climat manitobain;

que l'augmentation future des températures mondiales constitue une menace importante et imminente pour la santé de la population, l'environnement, l'économie et la sécurité nationale;

que les changements climatiques pourraient entraîner des conséquences catastrophiques pour la civilisation humaine et la santé de la planète et que ce risque est inacceptable;

que les effets des changements climatiques touchent plus durement les groupes vulnérables, tout particulièrement les peuples autochtones, et menacent la santé, la culture et les traditions des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

que notre engagement à lutter contre les changements climatiques est un exemple concret de notre désir de nous réconcilier avec la Terre;

que si le plan fédéral de tarification du carbone est mis en œuvre au Manitoba, cette tarification pourrait générer des recettes provinciales additionnelles de plus de 200 millions de dollars en 2018 qui, selon les niveaux d'émissions actuels, s'élèveraient à plus de 1,2 milliard de dollars d'ici 2022;

que la protection des travailleurs vulnérables et des personnes à faible revenu pendant la transition d'une économie dépendante des combustibles fossiles à une économie fondée sur les ressources renouvelables doit être une priorité;

que veiller à ce que le coût de la vie soit abordable pour les citoyens ordinaires en faisant en sorte que le coût des aliments, du transport, du carburant et du chauffage domestique soit maintenu à des niveaux raisonnables doit constituer une priorité;

que nous devons saisir l'occasion de générer une transformation qui permettra d'établir les conditions propices à la création d'emplois écologiques pour la population manitobaine;

que le rejet par le gouvernement provincial d'un système manitobain de plafonnement et d'échange de droits d'émission entraînera l'imposition d'une taxe fédérale sur les émissions carboniques;

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à utiliser la totalité des recettes provenant de la tarification du carbone en vue de réaliser les objectifs suivants : réduire les émissions à l'origine des changements climatiques, créer et offrir des possibilités de formation visant les nouveaux emplois écologiques, permettre aux travailleurs de faire la transition vers une économie fondée sur les ressources renouvelables, aider les Manitobains à couvrir leurs dépenses de chauffage domestique dans l'attente de solutions de rechange écologiques et abordables et proposer d'autres programmes efficaces qui visent les changements climatiques et qui maintiennent les coûts à un niveau abordable pour la population manitobaine.

Il s'élève un débat.

M. ALTEMEYER intervient.

MM. WOWCHUK, ALLUM, GERRARD, JOHNSON, NESBITT et WHARTON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WOWCHUK, ALLUM, JOHNSON et GERRARD interviennent. M. YAKIMOSKI exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* WISHART, au nom de M. le *ministre* EICHLER, dépose le rapport du Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles daté du mois d'octobre 2016.

(Document parlementaire n° 88)

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet du jour du Souvenir.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES, WIEBE et LAGASSÉ, M^{me} KLASSEN ainsi que M^{me} la *ministre* CLARKE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les fondations hospitalières afin d'éliminer ou de réduire les frais de stationnement de tous les hôpitaux manitobains.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs. (T. McKimm, J. Kane, C. Penny et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN, M. MARCELINO (Tyndall Park), M^{me} LAMOUREUX, M. ALLUM, M^{me} MARCELINO (Logan) et M. LINDSEY interviennent.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 21 juin 2016, le débat est interrompu afin de permettre la mise aux voix de la motion.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX

LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SELINGER
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Janice FILMON, *lieutenante-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 2 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenante-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*;

« (N^o 4) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*;

« (N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*;

« (N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*;

« (N^o 8) — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act*;

« (N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections (suppression de l'allocation annuelle)/The Election Financing Amendment Act (Repeal of Annual Allowance)*;

« (N^o 10) — *Loi abrogeant la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Repeal and Consequential Amendments Act*;

« (N^o 15) — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended)*;

« (N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales et la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Fatality Inquiries Amendment and Vital Statistics Amendment Act*;

« (N^o 208) — *Loi sur la Journée de la Gendarmerie royale du Canada/The Royal Canadian Mounted Police Day Act*;

« (N^o 209) — *Loi sur le Mois de la sensibilisation au cancer chez l'enfant/The Childhood Cancer Awareness Month Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

Jeudi 10 novembre 2016

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 8, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 17 h 10.

La présidente,

Myrna Driedger